

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Treizième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.45/3/2
Date : 6 juin 2019

Malta, 11-13 juin 2019

Original : anglais

Point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé : Ce document fournit de brèves informations sur les mesures à prendre par les participants à la réunion, ainsi que sur le projet d'emploi du temps. Cet emploi du temps, préparé par le Secrétariat, doit être considéré comme provisoire, et peut être modifié par les participants à la réunion si jugé nécessaire.

Actions à prendre : Tel qu'indiqué sous chaque point de l'ordre du jour.

Documents de référence : UNEP/IG.43/6, REMPEC/WG.45/3/1, REMPEC/WG.45/4,
REMPEC/WG.45/5, REMPEC/WG.45/6/1, REMPEC/WG.45/6/2,
REMPEC/WG.45/7, REMPEC/WG.45/8, REMPEC/WG.45/9/1,
REMPEC/WG.45/9/2, REMPEC/WG.45/10, REMPEC/WG.45/11,
REMPEC/WG.45/12/1, REMPEC/WG.45/12/2, REMPEC/WG.45/12/3,
REMPEC/WG.45/13/1, REMPEC/WG.45/13/2, REMPEC/WG.45/14,
REMPEC/WG.45/INF.4, REMPEC/WG.45/INF.5, REMPEC/WG.45/INF.6,
REMPEC/WG.45/INF.7, REMPEC/WG.45/INF.8, REMPEC/WG.45/INF.9,
REMPEC/WG.45/INF.10, REMPEC/WG.45/INF.11, REMPEC/WG.45/INF.12,
REMPEC/WG.45/INF.13, REMPEC/WG.45/INF.14, REMPEC/WG.45/INF.15,
REMPEC/WG.45/INF.16, REMPEC/WG.45/INF.17, REMPEC/WG.45/INF.18
and REMPEC/WG.45/INF.19

Introduction

1 La treizième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) se tiendra à Floriana, à Malte, du 11 au 13 juin 2019, conformément au Programme de Travail et de Budget du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), également appelé PNUE / PAM, pour la période biennale 2018-2019, adopté par la vingtième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« Convention de Barcelone ») et à ses Protocoles (CdP 20) (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017).

2 Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

- .1 faire le point sur la mise en œuvre du programme de travail du REMPEC depuis la douzième réunion des correspondants du REMPEC (qui s'est tenue à St. Julian's, à Malte, du 23 au 25 mai 2017) ; et

- .2 débattre de, et s'accorder sur la proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2020-2021, en vue de sa soumission, pour approbation, par la prochaine réunion des Points focaux du PNUE / PAM (Athènes, Grèce, 10-13 septembre 2019) et, pour adoption, par la vingt-et-unième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (CdP 21) (Naples, Italie, 2 au 5 décembre 2019).

3 Tous les correspondants gouvernementaux du REMPEC ont été invités à nommer leurs représentants à la réunion, conjointement et en consultation avec leurs correspondants OPRC et Prévention du REMPEC respectifs. La participation d'observateurs représentant les secteurs pétrolier, chimique, portuaire et du transport maritime au sein des délégations nationales a été fortement encouragée. L'invitation à la réunion a été également élargie aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux organisations et associations professionnelles internationales dont les activités sont liées aux travaux du Centre.

4 Pour aider les participants à la réunion dans leur travail, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

5 La réunion s'ouvrira le mardi 11 juin 2019 à 9 h et devrait se clôturer le jeudi 13 juin 2019 à 16 h.

Point 2 de l'ordre du jour Organisation des travaux

2.1 Règlement intérieur

6 Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de cette réunion.

2.2 Élection du bureau

Les participants à la réunion seront invités à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

2.3 Langues de travail

7 Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré lors de la réunion. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue originale, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

Point 3 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour

8 L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.45/3/1 et annoté dans le présent document, sera soumis aux participants à la réunion pour adoption. Les participants à la réunion seront également invités à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé en **annexe** du présent document.

Point 4 de l'ordre du jour Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la douzième réunion des correspondants du REMPEC

9 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.45/4 qui expose un aperçu des activités menées par le Centre depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC.

10 Dans ce cadre, le Secrétariat se référera aux Objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), ci-après dénommée la Stratégie régionale (2016-2021).

11 Le Secrétariat présentera également rapidement les documents suivants :

- .1 *Report of the Second Meeting of the Mediterranean Network of Law Enforcement Officials relating to MARPOL within the framework of the Barcelona Convention (MENELAS) (en anglais uniquement) (La Valette, Malte, 28-29 novembre 2017), tel que présenté dans le document REMPEC/WG.45/INF.13 ;*
- .2 Rapport de l'atelier régional sur l'intervention en cas d'incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2018) (La Valette, Malte, 20-21 juin 2018), tel que présenté dans le document REMPEC/WG.45/INF.14 ; et
- .3 *Report of the Regional Workshop on Ratification and Effective Implementation of MARPOL Annex VI (en anglais uniquement) (La Valette, Malte, 11-13 décembre 2018), tel que reproduit dans le document REMPEC/WG.45/INF.15.*

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies, ainsi qu'à les commenter le cas échéant.

Point 5 de l'ordre du jour **Développements au sein du PAM en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC**

12 Sous ce point de l'ordre du jour, la représentante du Secrétariat du PNUE / PAM-Convention de Barcelone présentera le document REMPEC/WG.45/5 fournissant des informations sur les développements intervenus au sein du PNUE / PAM depuis la douzième réunion des correspondants du REMPEC. Elle abordera les principales décisions adoptées par la CdP 20 (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017), qui ont une incidence sur les travaux du Centre. Elle se référera également aux récentes ratifications du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole « Prévention et situations critiques » de 2002) à la Convention de Barcelone, ainsi que du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole Offshore) à la Convention de Barcelone. Elle synthétisera les récentes réunions des organes du système ONU Environnement / PAM-Convention de Barcelone, les principales réunions et les processus, au niveau international et régional, ayant une incidence sur le PNUE / PAM, ainsi que les avancées réalisées sur les projets et les activités menés durant la période de revue actuelle. Elle exposera enfin les travaux préparatoires de la CdP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), ainsi que la démarche de renforcement de la coopération et des partenariats avec les parties prenantes concernées.

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies ainsi qu'à les commenter comme jugé approprié.

Point 6 de l'ordre du jour **Développements au sein de l'OMI en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC**

13 La représentante de l'Organisation maritime internationale (OMI) présentera le document REMPEC/WG.45/6/1, qui propose un résumé des derniers développements au sein de l'OMI dans le domaine de la prévention, de la préparation à lutte et de la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Elle exposera plus particulièrement les activités récentes de l'OMI concernant le plan d'action visant la question des déchets plastiques marins rejetés par les navires, la gestion des eaux de ballast, la réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires et les mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique du transport maritime, l'entrée en vigueur du plafond de teneur en soufre, ainsi que le système obligatoire de collecte de données relatives à la consommation de fuel-oil des navires. Elle évoquera également les développements en lien avec les Lignes directrices sur les systèmes d'épuration des gaz d'échappement, ainsi que les contrôles sur les systèmes antisalissure. Les activités du Comité de la protection du milieu marin (MEPC) et du Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) de l'OMI, notamment l'approbation de la partie IV des Directives sur l'application de dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer et du Guide pratique d'application de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-HNS, ainsi que la prise en compte des recommandations formulées à l'occasion de MEDEXPOL 2018 sur les difficultés subsistantes concernant la ratification et la mise en œuvre du Protocole OPRC-HNS seront également évoquées. La représentante reviendra également sur le soutien apporté par l'intermédiaire du Programme intégré de coopération technique de l'OMI (PICT).

14 Le représentant des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures (FIPOL) présentera le document REMPEC/WG.45/6/2 fournissant des informations sur les derniers développements sur la question de l'indemnisation en cas de pollution par les navires, ainsi que le travail des FIPOL depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC. Il soulignera les implications de ces derniers développements et des décisions des organes directeurs des FIPOL, ainsi que le travail réalisé par l'Organisation, pour les États côtiers méditerranéens durant cette période. Il reviendra en particulier sur le 40e anniversaire des FIPOL, le statut de la Convention de 1992 portant création du Fonds et le Protocole portant création du Fonds complémentaire, ainsi que sur les incidents impliquant des États côtiers méditerranéens. Il évoquera également les accords de coopération, les questions pertinentes relatives aux assurances et aux SNPD, et présentera le système de soumission des demandes d'indemnisation en ligne, les supports promotionnels, ainsi que les nouvelles publications.

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies, ainsi qu'à les commenter comme jugé approprié.

Point 7 de l'ordre du jour **Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) et les prochaines étapes**

15 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.45/7 dressant un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie régionale (2016-2021) et présentant la coopération déjà déployée en Méditerranée et les moyens de la renforcer dans le contexte de la préparation d'une Stratégie régionale post-2021 pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Le soutien apporté pour la pleine mise en œuvre de la Stratégie régionale (2016-2021), à travers la mobilisation des ressources, la préparation de Plans d'action nationaux et l'élargissement de la coopération avec les organisations régionales et internationales, les agences de coopération bilatérales et multilatérales et autres acteurs concernés, y compris le secteur privé, sera tout particulièrement abordé.

16 Dans ce contexte, le représentant de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) présentera le projet Sécurité maritime EuroMed SAFEMED IV, et le représentant de la France présentera le Projet West MOPoCo, tous deux exposés de manière plus détaillée dans le document REMPEC/WG.45/INF.19, en mettant en lumière les projets et les activités pertinents pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale (2016-2021).

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations et examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

Point 8 de l'ordre du jour **Partage des données, suivi et communication de l'information**

17 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.45/8, qui expose un aperçu des progrès réalisés en matière de partage des données, de suivi et de communication de l'information depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 23-25 mai 2017).

18 Le Secrétariat présentera en particulier les outils et systèmes disponibles au niveau méditerranéen pour le partage des données, le suivi et la communication sur les cas de pollution du milieu marin par les navires et fera référence aux systèmes en place au niveau international et au niveau européen, tel qu'expliqué dans les documents REMPEC/WG.45/INF.4 et REMPEC/WG.45/INF.6 respectivement. Le Secrétariat reviendra sur la Décision IG.23/11 relative au Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine et sur les discussions organisées par le Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) de l'OMI relatives à l'échange des rapports d'incident de pollution. Le Secrétariat abordera ensuite les problématiques liées au droit d'accès aux données nationales et fera référence à la Politique de gestion des données InfoMAP (REMPEC/WG.45/INF.5).

19 Le Secrétariat présentera également les Rapports sur la qualité de la Méditerranée et le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée 2019, ainsi que les progrès réalisés dans l'identification des lacunes, et proposera des mesures complémentaires pour standardiser le format de surveillance et de rapports des cas de pollution par les navires.

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

Point 9 de l'ordre du jour **Amélioration de la gestion des déchets marins provenant de sources en mer dans les ports et les marinas en Méditerranée**

20 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les documents REMPEC/WG.45/9/1 et REMPEC/WG.45/9/2, décrivant respectivement les grandes lignes du processus conduisant à la préparation des documents suivants :

- .1 Lignes directrices opérationnelles sur la mise à disposition d'installations de réception portuaires et la livraison des déchets provenant des navires en Méditerranée, ci-après dénommées « Lignes directrices opérationnelles », telles qu'elles figurent en appendice au document REMPEC/WG.45/9/1 ; et
- .2 Document d'orientation visant à déterminer l'application des systèmes de facturation raisonnable des prestations des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, l'application du système « sans redevance spéciale à acquitter », en Méditerranée, ci-après dénommé le « Document d'orientation », tel qu'il figure en appendice au document REMPEC/WG.45/9/2.

21 Ce faisant, le Secrétariat fera également référence à l'étude reposant sur une revue de la documentation sur les meilleures pratiques existantes en Méditerranée ainsi que dans d'autres mers régionales européennes pour l'application des systèmes de facturation raisonnable des prestations des installations de réception portuaires et du système « sans redevance spéciale à acquitter », tel que présentée dans le document REMPEC/WG.45/INF.8.

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies ainsi qu'à examiner et à s'accorder sur les Lignes directrices opérationnelles et le Document d'orientation, et à demander au Secrétariat de les soumettre, pour approbation, par la prochaine réunion des Points focaux du PNUE / PAM.

Point 10 de l'ordre du jour **Unité d'Assistance Méditerranéenne (UAM) et activités connexes**

22 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.45/10 exposant les réalisations de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), qui met à disposition l'assistance immédiate d'experts à titre gracieux aux États côtiers méditerranéens afin de lutter contre les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques en mer, et propose des moyens de renforcer encore l'UAM au bénéfice des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Le Secrétariat évoquera en particulier le 25^e anniversaire de la création de l'UAM et rappellera ses domaines d'expertise, sa composition, ainsi que les procédures de mobilisation et le mécanisme de financement via le Fonds de roulement. Tout en mettant en lumière les enseignements tirés d'une récente mobilisation des experts de l'UAM, le Secrétariat exposera également certains domaines de développement.

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat et dans le document mentionné ci-dessus.

Point 11 de l'ordre du jour **Examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée en tout ou partie comme zone(s) de contrôle des émissions (ECA(s)) d'oxydes de soufre (SO_x) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL**

23 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.45/11 qui expose les derniers développements concernant l'examen de la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée, en tout ou partie, comme zone(s) de contrôle des émissions (ECA(s)) d'oxydes de soufre (SO_x) en vertu de l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), conformément à l'Objectif spécifique 15 de la Stratégie régionale (2016-2021).

24 En particulier, le Secrétariat présentera les avancées réalisées par le Comité technique d'experts sur les ECA(s) de SO_x à cet égard et fera référence aux documents suivants :

- .1 Étude de faisabilité technique et économique visant à examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée, en tout ou partie, comme une ECA de SO_x en vertu de l'Annexe VI de MARPOL, tel qu'elle figure en appendice au document REMPEC/WG.45/INF.9 ;

- .2 *Initial draft submission to the IMO entitled "Proposal to Designate the Mediterranean Sea area, [or parts thereof,] as an Emission Control Area for Sulphur Oxides [and Particulate Matter]"* (en anglais uniquement), tel qu'exposé en appendice au document REMPEC/WG.45/INF.10 ;
- .3 *Technical feasibility study for the implementation of an emission control area (ECA) in EU waters with focus on the Mediterranean Sea* (en anglais uniquement), tel que présenté dans le document REMPEC/WG.45/INF.11 ;
- .4 *Technical Feasibility Study for the implementation of an emission control area (ECA) in the Mediterranean Sea* (en anglais uniquement), tel que présenté dans le document REMPEC/WG.45/INF.12 ; et
- .5 *Report of the Regional Workshop on Ratification and Effective Implementation of MARPOL Annex VI (Valletta, Malta, 11-13 December 2018)* (en anglais uniquement), tel qu'il figure en appendice au document REMPEC/WG.45/INF.15.

25 En outre, le Secrétariat présentera les recommandations, y compris la feuille de route pour la désignation éventuelle de la zone de la mer Méditerranée, en tout ou partie, comme une ECA de SO_x et de particules en vertu de l'Annexe VI de MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone, ci-après dénommée « l'ECA Med proposée », qui traitent des problématiques spécifiques soulevées par le Comité technique d'experts sur les ECA(s) de SO_x, à savoir le type d'émissions à contrôler au sein de l'ECA Med proposée, la portée géographique, ainsi que la collecte des connaissances et les études complémentaires requises.

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies, à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.45/11, ainsi qu'à convenir de la feuille de route et demander au Secrétariat de la soumettre, pour approbation, par la prochaine réunion des Points focaux du PNUE / PAM.

Point 12 de l'ordre du jour **Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG) et activités connexes**

26 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.45/12/1 qui fait le point sur les avancées réalisées par le Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) depuis la douzième réunion des correspondants du REMPEC et expose les activités futures à intégrer au programme de travail du MTWG pour la période biennale 2020-2021.

27 Le Secrétariat présentera ensuite le document REMPEC/WG.45/12/2, qui décrit le processus de préparation de la version finale du Guide révisé relatif aux risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes, tel que présenté en appendice dudit document.

28 Le représentant du Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre) présentera le document REMPEC/WG.45/12/3, qui expose le résultat principal de la réunion préparatoire sur le Manuel interrégional d'intervention en cas de déversement de SNPD.

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat et le Cedre dans les documents susmentionnés, à adopter le Guide relatif aux risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes, et à examiner et formuler des commentaires, selon les besoins, sur la version initiale de sommaire de la proposition de Manuel interrégional d'intervention en cas de déversement de SNPD.

Point 13 de l'ordre du jour **Normes et lignes directrices offshore méditerranéennes**

29 Le Secrétariat présentera les documents REMPEC/WG.45/13/1 et REMPEC/WG.45/13/2, qui exposent respectivement le processus de préparation du Projet de lignes directrices pour la conduite des évaluations de l'impact environnemental (EIE) et le Projet de lignes directrices concernant l'élimination des hydrocarbures et l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage. Dans ce cadre, le Secrétariat fera également référence aux documents REMPEC/WG.45/INF.16 et REMPEC/WG.45/INF.17, qui décrivent les documents d'orientation et meilleures pratiques examinés et le fondement justifiant la préparation des Normes et lignes directrices offshore méditerranéennes.

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies, ainsi qu'à examiner et s'accorder sur le projet de normes et lignes directrices communes, tel que présenté en annexe des documents REMPEC/WG.45/13/1 et REMPEC/WG.45/13/2, avant leur soumission lors de la prochaine réunion du Groupe de travail du pétrole et du gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone et de la réunion des Points focaux du PAM.

Point 14 de l'ordre du jour **Proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2020-2021**

30 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.45/14, qui fournit, en son annexe, la proposition de programme de travail du Centre pour la période biennale 2020-2021, et explique le raisonnement de sa préparation.

Les participants à la réunion seront invités à prendre note des informations fournies, ainsi qu'à examiner, débattre de, et s'accorder sur le programme de travail du REMPEC proposé pour la période biennale 2020-2021, en vue de sa soumission, pour approbation, par la prochaine réunion des Points focaux du PNUE / PAM et, pour adoption, par la CdP 21.

Point 15 de l'ordre du jour **Questions diverses**

31 **Les participants à la réunion seront invités** à se saisir de toute question pouvant être soulevée à ce point de l'ordre du jour.

32 En particulier, le représentant de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) présentera le document REMPEC/WG.45/INF.18 qui dresse un bilan de l'opération INTERPOL 30 Days at Sea.

33 Par ailleurs, le représentant de l'Institut d'océanographie du Centre hellénique de recherches marines présentera le document REMPEC/WG.45/INF.7 résumant le résultat de l'étude des conséquences environnementales à court et moyen terme du naufrage du pétrolier AGIA ZONI II sur l'écosystème marin du golfe Saronique.

34 Enfin, le représentant de la Fondation Sea Alarm interviendra pour présenter les récents développements dans le domaine de la sauvegarde de la faune mazoutée.

35 Sous ce point de l'ordre du jour, l'opportunité sera donnée aux organisations qui en expriment le souhait de fournir des informations générales sur certaines de leurs activités pouvant intéresser les participants à la réunion.

Point 16 de l'ordre du jour **Adoption du rapport de la réunion**

36 Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour examen et adoption.

Point 17 de l'ordre du jour **Clôture de la réunion**

37 La réunion sera clôturée par son Président le jeudi 13 juin 2019 à 16 h.

Annexe – Projet d’emploi du temps

Jour 1 – Mardi 11 juin 2019		
8 h 30 – 9 h	<i>Inscription des participants</i>	
9 h – 10 h	Point 1 de l’ordre du jour	Ouverture de la réunion
10 h – 10 h 30	<i>Pause-café</i>	
10 h 30 – 11 h	Point 2 de l’ordre du jour	Organisation des travaux
	Point 3 de l’ordre du jour	Adoption de l’ordre du jour
11 h – 11 h30	Point 4 de l’ordre du jour	Rapport d’avancement des activités du REMPEC depuis la douzième réunion des correspondants du REMPEC
11 h 30 – 12 h	Point 5 de l’ordre du jour	Développements au sein du PAM en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC
12 h – 12 h 30	Point 6 de l’ordre du jour	Développements au sein de l’OMI en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC
12 h 30 – 14 h	<i>Déjeuner</i>	
14 h 00 – 14 h 45	Point 7 de l’ordre du jour	Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) et les prochaines étapes
14 h 45 – 15 h 30	Point 8 de l’ordre du jour	Partage des données, suivi et communication de l’information
15 h 30 – 16 h	<i>Pause-café</i>	
16 h – 16 h 45	Point 8 de l’ordre du jour (suite)	Partage des données, suivi et communication de l’information (suite)
16 h 45 – 17 h 30	Point 11 de l’ordre du jour	Examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée en tout ou partie comme zone(s) de contrôle des émissions (ECA(s)) d’oxydes de soufre (SO _x) en vertu de l’Annexe VI de MARPOL

Jour 2 – Mercredi 12 juin 2019		
09 h – 09 h 45	Point 11 de l'ordre du jour (suite)	Examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée en tout ou partie comme zone(s) de contrôle des émissions (ECA(s)) d'oxydes de soufre (SO _x) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL
09 h 45 – 10 h 30	Point 10 de l'ordre du jour	Unité d'Assistance Méditerranéenne (UAM) et activités connexes
10 h 30 – 11 h	<i>Pause-café</i>	
11 h – 11 h 45	Point 9 de l'ordre du jour	Amélioration de la gestion des déchets marins provenant de sources en mer dans les ports et les marinas en Méditerranée
11 h 45 – 12 h 30	Point 12 de l'ordre du jour	Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG) et activités connexes
12 h 30 – 14 h	<i>Déjeuner</i>	
14 h – 14 h 30	Point 13 de l'ordre du jour	Normes et lignes directrices offshore méditerranéennes
14 h 30 – 15 h 30	Point 14 de l'ordre du jour	Proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2020-2021
15 h 30 – 16 h	<i>Pause-café</i>	
16 h – 17 h	Point 14 de l'ordre du jour (suite)	Proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2020-2021
17 h – 17 h 30	Point 15 de l'ordre du jour	Questions diverses

Jour 3 – Jeudi 13 juin 2019		
13 h – 14 h 30	<i>Déjeuner</i>	
14 h 30 – 15 h 30	Point 16 de l'ordre du jour	Adoption du rapport de la réunion
15 h 30 – 16 h	Point 17 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion